



**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DE ST-ONÉSIME D'IXWORTH
LUNDI LE 04 MARS 2019, SÉANCE ORDINAIRE**

RÉS. 042-2019

01 – OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth, tenue le 04 mars 2019 à 19:30 à la salle les générations au 12, rue de l'Église à Saint-Onésime-d'Ixworth.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 – Madame Christine Ouellet
Siège #2 – Monsieur Bertrand Ouellet
Siège #3 – Madame Marie-Eve Lévesque Gaudreau
Siège #4 – Monsieur Denis Miville
Siège #6 – Monsieur Gilles Gagnon

Absent

Siège #5 – Monsieur Denis Lizotte

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Benoît Pilotto.

Madame Andréane Collard-Simard, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

La séance ordinaire est ouverte par monsieur Benoît Pilotto. Madame Andréane Collard-Simard, directrice générale et secrétaire trésorière, fait fonction de secrétaire.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Christine Ouellet et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 043-2019

02 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bertrand Ouellet et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal
- 3.1 Séance ordinaire du 04 février 2019
- 4- Gestion financière et administrative
 - 4.1 Approbation des comptes à payer février 2019
 - 4.2 Approbation des comptes payés février 2019
 - 4.3 Acceptation des dépenses incompressibles de 2019
 - 4.4 Dépôt de la correspondance du MAMH du 05 février 2019
 - 4.5 Adoption de la liste des matricules des comptes de taxes impayées
 - 4.6 Fin de contrat Marie-Eve Lavoie
 - 4.7 Participation financière : Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame de Fatima inc.
 - 4.8 Participation financière : Centre de prévention du suicide et d'intervention de crises du Bas-Saint-Laurent
 - 4.9 Participation financière : Collège de Sainte-Anne-de-La-Pocatière

- 4.10 Participation financière : Équipe de Hockey féminine Collège Édouard-Montpetit
- 4.11 Demande de carte Visa d'approvisionnement
- 5- Législation
 - 5.1 Adoption du règlement 001-2019 portant sur la rémunération des élus qui modifie le règlement 09-2010
- 6- Sécurité publique
 - 6.1 Demande d'aide financière Volet 2
- 7- Territoire
 - 7.1 Appui au Pacte pour une transition énergétique
 - 7.2 Nomination du représentant de la Société de gestion de la Rivière-Ouelle
 - 7.3 Nomination des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme
- 8- Famille, loisirs et bibliothèque
 - 8.1 Appui de la Demande de projet OPE/Parc municipal Intergénérationnel
- 9- Période de questions
- 10- Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

03 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

RÉS. 044-2019

03.01 – SÉANCE ORDINAIRE DU 04 FÉVRIER 2019

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 04 février 2019, est remis à tous les membres du conseil. Ceux-ci en prennent connaissance et en font la lecture lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marie-Ève Lévesque-Gaudreau et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 04 février 2019, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

04 – GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

RÉS. 045-2019

04.01 – APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU COURS DE FÉVRIER 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Miville et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes qui ont été payés au mois de février 2019 pour un montant de 8 340.41 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 046-2019

04.02 APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU COURS DE FÉVRIER 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Gagnon et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes à payer au cours de février 2019 pour un montant de 63 219.94 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH		
LISTE DES COMPTES À PAYER MARS 2019		
ADMQ	Adhésion annuelle	1 367.83 \$
AGRO ENRIRO LAB	Analyses des eaux usées- janvier 2019	116.12 \$
AQUATECH	Honoraires professionnels - jan. 2019	415.07 \$
AUDREY D'ANJOU	Design et graphisme infonésime jan. Fév. 2019	192.00 \$
AVANTIS BMR COOPÉRATIVE	Fluorescent	30.98 \$
BOUFFARD SANITAIRE INC.	Collecte recyclage à trier janvier 2019	212.82 \$
BURO PLUS	Contrat photocopieur	27.39 \$
CHAMBRE DE COMMERCE KAM	Cotisation annuelle/ Dégustation vins et fromages	243.76 \$
COMMISSION SCOLAIRE KAM	Transport en zones dangereuses 2019	468.18 \$
COLLÈGE STE-ANNE	Don album des finissants	25.00 \$
DANY LIZOTTE	Entretien sentiers Ixworth 2/2	2 250.00 \$
FQM	Cotisation annuelle / Colloque des communautés forestières	1 539.49 \$
IDC INFORMATIQUE	Licence anti-virus + installation	66.09 \$
MINISTÈRE ÉNERGIE ET RESS. NA	Avis de mutation	4.00 \$
LE PLACOTEUX	Publicité poste d'adjoint(e)	204.66 \$
MARIE-EVE LAVOIE, CPA	Honoraires professionnels - secr.-très. adjointe	1 966.07 \$
MRC KAMOURASKA	Service d'inspection	3 971.00 \$
OBNL ÂGE D'OR	Subvention annuelle (90% de 750\$)	675.00 \$
OBNL COMITÉ DÉVELOPPEMENT	Subvention annuelle (90% de 750\$)	675.00 \$
OBNL OPF	Subvention annuelle (90% de 750\$)	675.00 \$
PIECES DOIRON INC	Vérification code électronique tableau de bord	29.84 \$
POSTES CANADA	Médiaposte : Infonésime mars 2019	36.18 \$
PG SOLUTIONS	Renouvellement annuel des modules comptables	5 645.27 \$
PRATTE PAYSAGE +	Conception parc intergénérationnel	1 195.74 \$
QUÉBEC MUNICIPAL	Adhésion annuelle	96.75 \$
RDL TÉLÉCOM	Réparation téléphonie	51.74 \$
RÉSEAU BIBLIO	Cotisation annuelle	3 418.56 \$
RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	Cotisation Quote-Part	8 900.75 \$
SAMUEL LEBRUN INC.	Déneigement du toit du pont couvert	379.42 \$
TRANSPORT PIERRE DIONNE	Contrat entretien chemins 4/5	27 276.22 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	Enfouissement (tonnage) Janvier 2019	1 064.01 \$
	Sous-total	63 219.94 \$
INCOMPRESSIBLES 1ER AU 28 FÉVRIER 2019		
BELL CANADA	418-856-3018	416.12 \$
CARTE D'AFFAIRES ESSO	Carburant fév.	165.20 \$
HYDRO QUÉBEC	Chalet des loisirs	479.77 \$
HYDRO QUÉBEC	Éclairage public	262.57 \$
HYDRO QUÉBEC	Garage	51.97 \$
SAAQ	Immatriculation	565.17 \$
SALAIRES NETS DES EMPLOYÉS	Au 2019-02-28	4 563.03 \$
DAS ET COTISATIONS EMPLOYEU	Au 2019-02-28	1 836.58 \$
	Sous-total	8 340.41 \$
GRAND TOTAL		71 560.35 \$

Rés. 047-2019

04.03 ACCEPTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE 2019

Madame la Secrétaire-trésorière fait le dépôt de la liste des dépenses incompressibles de 2019.

Il est proposé par madame la conseillère Christine Ouellet et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à effectuer, au cours de l'année 2019, les dépenses incompressibles inscrites à la présente liste.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**04.04 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DATÉE DU 05 FÉVRIER 2019
EN PROVENANCE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET
DE L'HABITATION**

Madame la Secrétaire-trésorière fait le dépôt de la correspondance du MAMH qui informe la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth que le ministère recommande le versement de montants additionnels conditionnels à l'approbation de crédits du Gouvernement du Québec.

RÉS. 048-2019

**04.05 ADOPTION DE LA LISTE OFFICIELLES DES CONTRIBUABLES
ENDETTÉS ENVERS LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE madame la secrétaire-trésorière a le devoir et l'obligation de procéder à la confection de la liste des contribuables endettés envers la municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander à la Municipalité Régionale de Comté du Kamouraska de procéder à la vente des propriétés pour non-paiement de taxes selon l'échéancier de son règlement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE madame la secrétaire-trésorière a confectionné la liste des comptes de taxes impayées telle que prévu respectivement à l'article 1022 du Code municipal du Québec et 3032 du Code Civil du Québec;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bertrand Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers **D'ADOPTER** la liste officielle déposée séance tenante des contribuables endettés envers la municipalité.

DE déléguer madame la directrice générale Andréane Collard-Simard ou son substitut, monsieur le Maire Benoît Pilotto pour assister à la vente pour acquérir les immeubles au nom de la municipalité, s'il évidemment il n'y a pas de preneur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 049-2019

04.06 FIN DE CONTRAT MARIE-EVE LAVOIE

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Miville et résolu à l'unanimité des conseillers de mettre fin au contrat de Marie-Eve Lavoie en date du lundi 25 février 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 050-2019

**04.07 PARTICIPATION FINANCIÈRE : FONDATION DE L'HÔPITAL
DE NOTRE-DAME DE FATIMA**

ATTENDU QUE l'objectif de la campagne de membership 2019 de la Fondation de l'Hôpital a comme objectif d'amasser des fonds nécessaires pour faire l'acquisition d'un ensemble d'équipements servant à stabiliser les patients lors d'une intervention chirurgicale à l'Hôpital-de-Notre-Dame de Fatima ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers de contribuer à la Campagne annuelle de membership 2019 pour un coût de 75\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 051-2019

**04.08 PARTICIPATION FINANCIÈRE : CENTRE DE PRÉVENTION DU
SUICIDE ET D'INTERVENTION DE CRISES DU BAS-ST-LAURENT**

ATTENDU QUE le nombre de crises suicidaires sont en croissance et le nombre d'interventions des intervenants du Centre se situe à près de 16 000 par année;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de prévention du suicide et d'intervention de crise du Bas-St-Laurent a comme mission d'aider les populations et que chaque mois, près de 4 personnes se suicident sur le territoire;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Ève Lévesque-Gaudreau et résolu à l'unanimité des conseillers de contribuer à la levée de fonds du Centre pour la bonne marche des opérations et le maintien de leur service pour un montant total de 50\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 052-2019

04.09 PARTICIPATION FINANCIÈRE : COLLÈGE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

ATTENDU QUE la remise des prix scolaires est un événement important pour l'institution scolaire du Collège;

ATTENDU QUE cette cérémonie a pour but de récompenser les succès des élèves;

Il est proposé par madame la conseillère Christine Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers de contribuer à la remise de prix de fin d'année pour un montant total de 25\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 053-2019

04.10 PARTICIPATION FINANCIÈRE : ÉQUIPE DE HOCKEY FÉMININE COLLÈGE ÉDOUARD-MONTPETIT

ATTENDU QU' une ancienne résidente de Saint-Onésime-d'Ixworth, madame Justine Pelletier, fait partie de l'équipe de hockey féminine Les Lynx et que celle-ci est en campagne de financement pour pallier aux coûts fastidieux des tournois internationaux pour lesquels l'équipe s'est inscrite;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bertrand Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers de contribuer au financement de l'équipe pour un montant total de 50\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 054-2019

04.11 DEMANDE DE CARTE VISA APPROVISIONNEMENT DESJARDINS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth désire adhérer au service de *Carte Visa Approvisionnement Desjardins*

ATTENDU QUE la Municipalité autorise la Directrice générale Andréane Collard-Simard d'effectuer les démarches nécessaires pour adhérer au service *Carte Visa Desjardins*;

ATTENDU QUE la Municipalité désire une limite de 1000\$ pour la carte de crédit.

ATTENDU QUE le Conseil nomme Andréane Collard-Simard comme responsable de la carte de crédit Visa et que la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth soit la détentricice de la carte de crédit émise.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers de déposer une demande de service *Carte Visa Approvisionnement Desjardins*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

05 – LÉGISLATION

RÉS. 055-2019

05.01 ADOPTION DU RÈGLEMENT 01-2019 QUI MODIFIE LE RÈGLEMENT 09-2010 PORTANT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA



MUNICIPALITÉ DE

Saint-Onésime-d'Ixworth

RÈGLEMENT NUMÉRO 01-2019

VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT 09-2010 RELATIF AUX TRAITEMENTS DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ AFIN DE VERSER MENSUELLEMENT LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DE DÉPENSES.

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération ;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le règlement relatif au traitement des élus municipaux, plus spécifiquement l'article 5 « MÉTHODE DE VERSEMENT »;

ATTENDU QUE la modification d'un règlement ne peut avoir lieu que par un autre règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement est dûment donné par monsieur Denis Lizotte à la séance ordinaire du conseil du 04 février 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Miville et résolu à l'unanimité **QUE** le conseil ordonne et statue par règlement de ce Règlement portant le numéro **01-2019** à savoir :

ARTICLE 1 :

Le présent règlement portera le titre de « Règlement visant à modifier le règlement 09-2010 afin de spécifier la méthode de versement »

ARTICLE 2 :

L'article 5 du règlement 09-2010 intitulé « MÉTHODE DE VERSEMENT » est amendé et se lit comme suit:

La rémunération de base et les allocations de dépenses annuelles du maire et des conseillers sont versées mensuellement, à chacun des membres du conseil.

ARTICLES 3 :

Le Règlement 09-2010 est par la présente modifié.

ARTICLE 4 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Adopté à Saint-Onésime-d'Ixworth, le 4 mars 2019

Benoît Pilotto, maire

Andréane Collard-Simard, dir. gén. & sec.-trés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Avis de motion : 04 février 2019

Adoption du Règlement : 04 mars 2019

Entrée en vigueur: avril 2019

Modifie 09-2010

06 – SÉCURITÉ PUBLIQUE

RÉS. 056-2019

06.01 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE VOLET 2

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par madame la conseillère Christine Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers **QUE** la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2000 \$;

QUE la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, Sainte-Anne-de-La-Pocatière et Ville La Pocatière pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

QUE la municipalité autorise madame la Directrice générale Andréane Collard-Simard à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

07 – TERRITOIRE

RÉS. 057-2019

07.01 APPUI AU PACTE POUR LA TRANSITION

CONSIDÉRANT QUE le réchauffement climatique provoqué par les activités humaines amènera une hausse du niveau des eaux dans notre municipalité à moyen terme;

CONSIDÉRANT QUE des espèces envahissantes, tant végétales qu'animales, ont déjà envahies certains secteurs de la municipalité et que le réchauffement favorisera leur expansion;

CONSIDÉRANT QUE la hausse des températures accentue les périodes de canicules et augmentent leur fréquence ce qui a une incidence certaine sur la santé des personnes les plus vulnérables : personnes âgées, souffrant de maladies respiratoires et enfants en bas âge;

CONSIDÉRANT QUE les coûts supplémentaires, assurances des propriétés privées et publiques, mises en place de mesures de protection de certaines propriétés et/ou infrastructures, révision des plans de sécurité civile et mise en place d'équipements d'urgence sont nécessaires pour répondre à ces nouvelles réalités;

CONSIDÉRANT QUE les différents paliers de gouvernements doivent favoriser des mesures pour atténuer et même si possible d'arrêter cette hausse des températures pour éviter les impacts négatifs qu'ils entraîneraient;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire, monsieur Benoît Pilotto, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth le «Pacte pour la transition».

QUE copie de résolution soit transmise à toutes les municipalités de la MRC du Kamouraska afin de les encourager à appuyer et soutenir des mesures qui favorisent la transition énergétique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 058-2019

07.02 NOMINATION DU REPRÉSENTANT À LA SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA RIVIÈRE-OUELLE

Il est proposé par monsieur le conseiller Bertrand Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit nommé monsieur Benoît Pilotto comme représentant de la municipalité à la société de gestion de la Rivière-Ouelle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 059-2019

07.03 NOMINATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par madame la conseillère Christine Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth nomme pour deux ans le terme d'office de mesdames Marie-France Duclos et Alex Desjardins et monsieur André Hudon.

QUE les représentants du Conseil soient monsieur Denis Miville et monsieur Denis Lizotte jusqu'au terme de leur mandat à titre d'élus au sein de ce Comité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

08 – FAMILLE, LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUE

RÉS. 060-2019

08.01 APPUI À L'ORGANISATION PARTICIPATION FAMILLE DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DESTINÉS AUX OSBL

CONSIDÉRANT QUE l'OPF a fait une demande de rencontre auprès du Conseil et que celle-ci a eu lieu au cours des dernières semaines;

CONSIDÉRANT QUE l'OPF est à même de déposer un projet pour le développement du territoire du Kamouraska-Volet Amélioration des milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE le projet de l'OPF concerne le Parc municipal intergénérationnel et permettra de répondre aux priorités annuelles du programme, à savoir, créer des environnements et des infrastructures physiques favorables et adaptés pour les aînés tout en privilégiant le développement de la vie de quartier et les activités intergénérationnelles ainsi que de soutenir la disponibilité et la consolidation des infrastructures récréatives, de plein-air et des équipements sportifs sur le territoire répondant aux besoins de la population;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite aller de l'avant avec les mesures proposées par l'organisme OPF et que celles-ci ont pour objectif d'augmenter la qualité de vie des populations de la municipalité;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Ève Lévesque-Gaudreau et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth donne un avis favorable au dépôt de la présente demande de projet de l'OPF pour le parc municipal de la municipalité. **QUE** la municipalité confirme par écrit le partenariat financier avec l'OPF.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

09 – PÉRIODE DE QUESTIONS

10 – LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉS. 061-2019 **ATTENDU QUE** tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Miville et résolu à l'unanimité des conseillers que cette séance ordinaire soit levée à 20:06

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Benoît Pilotto, Maire

Andréane Collard-Simard
Dir. gén. et sec.- tré.